

Déconfiné.e.s et masqué.e.s : comment continuer à lutter ?

Le dernier bulletin a été produit, vous vous en souvenez, entièrement confiné.e.s chacune de notre côté, les doigts sur le clavier et l'œil sur la caméra, l'oreille rivée sur l'hécatombe et l'attente de jours meilleurs.

Son édito posait, entre autres questions, celle d'un retour à la normale, la réouverture du PF, des rassemblements et manifestations à nouveau possibles.

Avec le déconfinement, le retour des beaux jours militants ? Le monde de l'après confinement sera-t-il pire que celui d'avant ?

Par ses mensonges, par le refus de reconnaître son ignorance, par le manque de moyens déployés et investis, en changeant de discours comme de chemise et en prenant des mesures tantôt insuffisantes, tantôt inutiles, et souvent contradictoires, le gouvernement a failli à ses missions de protection. Il a provoqué de plus en plus de méfiance à son égard, cultivant la peur, anéantissant toute confiance, mais pas seulement. En pointant des responsabilités sur d'autres que lui, en laissant les individus seuls responsables de la protection mutuelle, il a renforcé l'isolement des plus fragiles, provoqué perplexité et scissions, mis à mal des solidarités pourtant plus que jamais nécessaires.

Nous, collectifs, asso, orga, militant.e.s, nous retrouvons dans une situation qui semble porter un dilemme. Occupé.e.s à protéger soi-même, les siens et les autres, nous ne trouvons pas toujours, le temps, l'énergie, les moyens de continuer à nous battre. Soucieux.ses de reprendre la lutte, de pouvoir nous organiser, de reprendre la rue, nous nous inquiétons de voir les actions ne pas reprendre, les mails sans réponses, les réunions peu fournies ou menacées d'être annulées dans leur version physique. On aimerait poursuivre comme si de rien n'était.

Qu'est devenu notre monde à nous, que sont devenues nos solidarités et nos luttes ? Quels moyens avons-nous pour les faire entendre et les poursuivre ?

Les possibilités de rencontres sont encore limitées, en nombre, du moins en intérieur. Rien n'est encore revenu à la normale, comme avant. Pourtant le capitalisme est toujours là, avec son cortège d'inégalités, de morbidité et de violences, et on n'en veut toujours pas. Le patriarcat aussi est toujours là, violent, injuste et fatal, et on n'en veut toujours pas non plus. Donc, comme avant, on va continuer à lutter contre les systèmes oppressifs, mais comment ? Comme avant ? Comment inventer de nouveaux moyens de luttes pour aujourd'hui et pour demain ?

.../...

Continuer à lutter n'est pas impossible, cela demande un peu d'adaptation, d'imagination, et nous n'en manquons pas. Nous pouvons trouver de nouveaux moyens de lutte, être créative.f.s, faire preuve d'ingéniosité pour nous organiser. L'activisme numérique a montré ses potentialités (et aussi ses limites) pendant le confinement (et avant) et il est toujours possible de se réunir, de se rassembler, avec quelques précautions pas si compliquées (porter des masques, se laver les mains, rester à distance, renoncer à certains événements). Il existe X moyens de s'allier, X moyens de porter haut nos revendications. A nous de les inventer...

SOMMAIRE

♀	Déconfiné.e.s et masqué.e.s, continuer à lutter ?.....p.1
♀	Confinement et déconfinement au Planning.....p.3
♀	Ici et ailleurs, actualité du droit à l'avortement.p.7
♀	Etre féministe, c'est prendre des risquesp.11
♀	3919, Non au marché public.....p.12
♀	Des chiffres, mais quelle politique ?.....p.13
♀	Avec la vague, le retour de bâton.....p.14
♀	La loi bioéthique : bilan globalement déprimant...p.17
♀	« Nos sexes sont politiques ».....p.20
♀	Intersexuation : info locale.....p.24
♀	Cartes sexistes, Stop.....p.24
♀	Le sexisme, une affaire d'hommes.....p.2
♀	2019 au Planning 69, synthèse activités.....p.26
♀	L'Educ sex fait partie de la vie.....p.27
♀	CCF à quand une réelle reconnaissance.....p.28
♀	Les combats de Gisèle Halimip.29
♀	« Ne nous libérez pas, on s'en charge ».....p.31
♀	Quoi de neuf au centre de Doc.....p.32

Mais un des enseignements peut être de cette crise, s'il doit y en avoir un, c'est que les luttes d'aujourd'hui et de demain doivent être accessibles à tou.te.s et parler de tou.te.s, en particulier de ceux qu'on oublie trop souvent. Que faisons-nous avant pour assurer ça ? Que pouvons-nous faire désormais et faire à l'avenir ?

Ne laissons pas de côté celles méprisées par une politique capitaliste, raciste et validiste... Et surtout n'oublions personne, même celles que l'on ne connaît pas. Refusons une société qui décide que la vie des plus fragiles est négligeable au regard de l'économie et des intérêts qu'elle préfère sauver, et qui semble également considérer que les séquelles à long terme qui apparaissent chez ceux qui se croyaient « non fragiles » sont des dommages dérisoires. On a besoin de tou.te.s et de chacune pour continuer la lutte et être dangereux.es ensemble.

Ont participé à ce bulletin

Marion Athiel, Mélanie Atrux-Tallau, Margot Béal, Chloé Dautry, Marie-Paule Joannin, Fanny Lelong, Malika Mehennaoui, Maëva Paupert, Christiane Ray,

Confinement et déconfinement au Planning Familial 69

En raison de l'épidémie de Covid-19, le centre du Planning Familial du Rhône a été fermé du 17 mars au 14 mai 2020. **Des échanges par mails et des permanences téléphoniques ont été mises en place dès le 19 mars** afin de répondre aux besoins d'écoute, d'information et d'accompagnement autour de la vie affective et sexuelle. Dans un premier temps ouvertes sur des demi-journées, ces permanences ont été portées à 4 jours par semaine. Elles ont été assurées en télétravail par une partie de l'équipe salariée (conseillères conjugales et familiales, intervenante sociale, animatrice de prévention), épaulée pour les demandes d'ordre médical par les médecins et sage-femme du Planning Familial. L'équipe administrative a poursuivi son activité en télétravail.

- **Activité téléphonique d'information et d'écoute : 819 appels (entrants et sortants), soit une moyenne de 26 appels par jour. Parmi ces appels :**
 - 692 appels d'utilisateur-e-s pour information, écoute, accompagnement dans des démarches,
 - 53 appels d'utilisateur-e-s liés à du suivi de Conseil Conjugal et Familial : entretiens sur rendez-vous le plus souvent, avec des personnes déjà connues d'une CCF du PF 69, pour assurer la continuité du service et un soutien spécifique pour les personnes fragilisées par le confinement (personnes en situation de handicap par exemple),
 - 74 appels de professionnel-le-s du social ou de la santé : échanges autour d'accompagnement communs, renseignements sur les services maintenus au Planning ou sur l'accès aux soins et aux droits en période de confinement (IVG, suivis de grossesse, etc.).
 - Des échanges par SMS sont venus compléter ce dispositif, notamment pour les suivis d'accompagnement IVG en France ou à l'étranger ou pour des prises de contacts liées à des situations sociales particulièrement complexes.

- **Activité de téléconsultation médicale : 86 téléconsultations ont été mises en place.** Les personnes ont été orientées vers l'équipe médicale lorsque les motifs d'appel le nécessitaient (43% pour la contraception, 8% pour des questions relatives à l'IVG). Quelques consultations physiques ont eu lieu dans les locaux du centre de santé « Santé commune » grâce au fonctionnement adapté pour la situation de crise sanitaire, sous la conduite de notre sage-femme.

- **Activité mail : 343 mails reçus en un mois, soit une moyenne de 11 mails par jour :**
 - 299 mails d'utilisateur-e-s pour des demandes d'informations et d'accompagnement,
 - 44 mails de partenaires pour des échanges d'information sur les services maintenus ou des situations accompagnées.

Le profil des appelant-e-s est resté proche des profils habituellement reçus.

.../...

Motif des appels¹

29% des appels sont liés à l'annulation de RDV médicaux (de la part des usager-es ou de la nôtre) du fait de la fermeture du centre. Ces appels ont donné lieu à une évaluation de l'urgence de la situation, à un éventuel transfert vers l'équipe médicale pour avis ou téléconsultation *ou encore à une information et une orientation vers d'autres structures ou professionnel-le-s de santé de notre réseau*. Des ordonnances « de dépannage » ont pu être envoyées par mail, notamment pour maintenir une continuité contraceptive ou pour des échographies de datation en vue d'une IVG.

1% des appels sont liés à la communication de résultats d'examen.

Le reste des appels relèvent de la demande d'information, d'écoute ou d'accompagnement dans des démarches. 19% concernent des demandes liées à l'IVG, un chiffre légèrement supérieur aux accueils physiques², 16% sont liés à la contraception, un chiffre proche de l'activité habituelle, 1% sont liés à des violences, conformément à l'activité habituelle (NB : on parle ici uniquement des motifs initiaux d'entretiens, la question des violences émerge souvent dans un second temps).

Des particularités liées à la situation de confinement

Un certain nombre d'appels répondent à une détresse psychologique (angoisses) en raison du confinement et à une recherche d'écoute. Il a été difficile dans un premier temps de trouver des relais pour ces demandes (certaines personnes ne souhaitant pas non plus être réorientées).

Les accompagnements de personnes en précarité (personnes SDF par exemple) ont donné lieu à de nombreux échanges entre professionnel-le-s de la santé ou du social, particulièrement dans le contexte de réorganisation de tous les services sur le territoire. Les partenaires sont restés dans l'ensemble bien joignables et des solutions, par exemple d'hébergement, ont été trouvées presque plus facilement qu'en temps habituel. Certains services côté CPAM ont cependant été fermés, ce qui a compliqué l'accès aux droits dans certaines situations.

Certain-e-s usager-e-s ont fait part de leur gêne ou culpabilité à « nous déranger » dans le contexte du moment, minimisant les sujets de leur appel face à la situation sanitaire globale.

La mise en place de ces permanences dématérialisées a demandé un réel travail d'adaptation de la part de toute l'équipe du Planning Familial, avec les spécificités d'un travail à distance, sans contact direct avec les usager-e-s et les collègues, dans des conditions de télétravail variables selon les situations individuelles.

Une hausse des demandes d'IVG après 14 Semaines d'Aménorrhée (SA) est notable sur la période et dans les semaines après le déconfinement. Elle est partie liée au confinement (au moins une personne ne savait pas qu'elle pouvait demander une IVG pendant le confinement, d'autres étaient confinées avec leurs familles/parents et ne pouvaient entamer aucune démarche).

Concernant les situations de violences dans les relations de couple, certaines ont été aggravées par le confinement. Certaines victimes ont également pris conscience qu'elles vivaient des violences en lien avec cette aggravation liée au confinement.

¹Période du 27 mars au 15 mai, appels liés à des demandes d'information, d'écoute et d'accompagnement

²Référence : année 2018 : 15% des demandes en CPEF-EVARs.



Et le déconfinement au Planning Familial 69...

Entre le 15 mai et le 21 juillet, **les activités d'entretien ont pu reprendre en présentiel, mais uniquement sur rendez-vous**, du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Activité d'information et d'écoute :

Entre la réouverture du centre le 15 mai et le 21 juillet, **589 entretiens ont été réalisés**. Les motifs initiaux sont relatifs au suivi gynécologique (38%), à la contraception (17%), au suivi de CCF (15%), à l'IVG (12%). Des motifs secondaires apparaissent au cours des entretiens.

Sur la même période, **900 appels** ont été reçus, soit une moyenne de **20 appels par jour**, pour des prises de rendez-vous (16%), des informations sur l'IVG (16%), la contraception (14%)...

290 mails qui ont été reçus. Un tiers environ sont liés aux prises de rendez-vous. Parmi les autres motifs d'appels, on retrouve la contraception (20%), l'IVG (10%), la grossesse (8%), ainsi que des appels liés à la situation sociale ou à une situation de violence.

Nos équipes ont reçu environ **une quarantaine de sollicitations par jour** entre la réouverture du centre et la fin du mois de juillet.

Activité médicale : 531 personnes ont été reçues sur la période observée, dont **53% pour de la contraception et 15% pour motif d'IVG**. Les profils des personnes reçues sont similaires aux personnes reçues habituellement au centre.

Accès à l'IVG – une vigilance sur l'accès à l'IVG pour la période estivale

Si la période de confinement a été marquée par une légère hausse des demandes liées à l'IVG, ces demandes ont retrouvé leur ordre habituel depuis la réouverture du centre. Cependant, nous avons fait part de notre inquiétude à l'ARS, aux HCL, à la DRDFE, à La Ville de Lyon et à la Métropole quant à l'accès à l'IVG sur la période estivale, notamment concernant les délais d'attente.

Hausse des demandes d'IVG après 14 Semaines d'Aménorrhée (délais dépassés)

Nous avons pu également observer sur cette période **une hausse des demandes d'IVG après 14 Semaines d'Aménorrhée (SA)**, limite légale de la pratique de l'IVG en France. Depuis la réouverture du centre, **12 situations** ont été accompagnées par les équipes. Ces situations concernent 22 personnes depuis le début d'année 2020, contre 28 sur l'ensemble de l'année 2019 !

Cette situation est préoccupante, l'accès à l'IMG (Interruption médicale de grossesse) restant compliqué sur le territoire. Les procédures ne sont pas harmonisées entre les hôpitaux, les critères sont imprécis et les délais de réponse très variables et imprévisibles. L'incertitude première prononcée et un délai de réponse de 10 jours pour un cas récent, une jeune mineure en délai

dépassé, nous alerte sur les possibilités d'accès à l'IMG sur le territoire.

C'est la rentrée !

Au mois d'août l'activité médicale et d'information s'est poursuivie sur rendez-vous avec quelques jours de fermeture en raison des congés et depuis septembre, les activités du centre ont repris plus largement mais restent **sur rendez-vous**, aux horaires et jours suivants :

C.D ; F.L.

LE PLANNING FAMILIAL VOUS ACCUEILLE

LUNDI	9h-12h	13h-18h	 2 rue Lakanal 69100 VILLEURBANNE Proche Tonkin (tram T1, T4) / Charpennes (métro A, B)  04 78 89 50 61 Jusqu'à 18h30, et 16h30 le vendredi contact@planningfamilial69.fr
MARDI		13h-18h	
MERCREDI	9h-12h	13h-18h	
JEUDI	9h-12h	13h-18h	
VENDREDI	9h-12h	13h-16h	



Un nouveau visuel pour le n° vert « Sexualités, contraception, IVG »

Grâce à ce numéro on peut trouver écoute, information et orientation du lundi au samedi de 9h à 20h.

Des cartes et des affiches sont disponibles au centre de documentation du Planning9.

Disparition de Ruth Bader Ginsburg, icône féministe américaine.

Deuxième femme de l'Histoire à siéger à la Cour Suprême des Etats Unis, Ruth Bader Ginsburg, démocrate très attachée aux droits des femmes est décédée ce vendredi 18 septembre à 87 ans. Diplômée en droit à Harvard en 1956, (neuf femmes dans une promotion de plus de 500 hommes !), elle a co-fondé en 1970 le Women's Rights Law Reporter, premier journal américain dédié aux droits des femmes. Avocate, elle plaide dans de nombreuses affaires de discriminations sexistes. En 1993, elle est nommée à la Cour Suprême par Bill Clinton.

Sa disparition est un coup dur pour le camp démocrate. Donald Trump veut tout faire pour la remplacer rapidement et renforcer la majorité conservatrice au sein de la plus haute juridiction. C'est un enjeu crucial, pour les libertés des citoyens et les droits des minorités aux Etats unis, et tout particulièrement pour le droit à l'avortement.

MP.J

Ici et ailleurs, actualité du droit à l'avortement :

Au Brésil

Commençons par une mauvaise nouvelle, le Brésil a durci sa réglementation sur l'avortement en cas de viol. Alors que les cas de violences sexuelles, notamment sur des enfants, atteignent des chiffres dramatiquement hauts, le pays a encore posé de nouvelles exigences pour l'accès à l'avortement des victimes de viol, fin août 2020, en pleine pandémie.

D'après ces nouvelles exigences, le personnel médical sera obligé de proposer à la femme de voir l'embryon ou le fœtus par échographie pour obtenir son IVG. Mais elle devra aussi raconter dans le détail son viol pour prouver ses dires. De plus, le viol sera obligatoirement signalé à la police avec dépôt de plainte, que la femme le souhaite ou non.

Rappelons que le droit à l'avortement au Brésil est autorisé dans seulement trois situations : en cas de viol, de danger pour la vie de la femme et/ou de malformation grave du fœtus. Mais au pays de l'extrême droite de Bolsonaro, où les églises catholiques et évangélistes sont puissantes, l'accès limité à l'avortement est extrêmement compliqué.

Cette nouvelle restriction a été prise suite à l'avortement d'une enfant de 10 ans violée par son oncle. Le viol ne provoqua pas de polémique mais l'avortement oui. Cette enfant a dû endurer une nouvelle épreuve en avortant loin de chez elle et en devant traverser une violente manifestation d'extrême droite devant l'hôpital. L'identité de la fillette et le nom de l'hôpital avaient été transmis aux manifestant.e.s par une partisane farouche de Bolsonaro.

Les anti-choix ont fait reculer le droit à l'avortement au Brésil au lieu de lutter contre les violences faites aux enfants et aux femmes. En moyenne, six enfants entre 10 et 13 ans avortent chaque jour dans le pays et quatre enfants (entre 10 et 13 ans) sont violées chaque heure, selon les données de l'Annuaire brésilien de sécurité publique de 2019.

Les féministes brésiliennes continueront le combat et nous serons à leurs côtés.

En Thaïlande

Un vent de liberté est arrivé tant bien que mal, mais la presse ne semble pas trouver intéressant le sujet des féministes thaïlandaises !

C'est au sein des manifestations étudiantes antigouvernementales qui agitent le pays que la question de l'avortement est apparue. Les manifestantes demandent la révocation de la loi qui punit les femmes désireuses de pratiquer un avortement et revendiquent le droit des femmes à disposer de leur corps.

La loi est, en effet, très restrictive et rigide puisque l'avortement est interdit sauf en cas de danger pour la femme, en cas de viol, et en cas d'inceste. Mais la pratique est douloureuse et dangereuse puisque les médecins procèdent soit au curetage soit à une ablation de l'utérus sans anesthésie.

L'avortement oui mais dans des situations restreintes et dans d'atroces douleurs parce que quand même faut que ça serve de leçon ! Et oui nous sommes en 2020 !

A noter, comme dans tous les pays interdisant l'avortement, que 300 à 400 000 avortements illégaux seraient réalisés chaque année.

Le droit à l'avortement en Thaïlande serait en bonne voie puisque certains articles de la loi qui l'interdisent l'avortement ont été invalidés, en février 2020, par la Cour Constitutionnelle car contraires aux « droits de liberté et de vie ».

A suivre...

En France :

La loi bioéthique permet enfin l'intégration du motif psycho social à l'IMG

- Petit rappel sur la différence entre l'IVG et l'IMG

Contrairement à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) possible jusqu'à 12 semaines (soit 14 semaines d'aménorrhée), l'interruption médicale de grossesse (IMG) peut être **réalisée à tout moment de la grossesse. Et comme son intitulé le précise, l'IMG ne se réalise pas par choix de la femme mais pour motif médical, c'est-à-dire lorsqu'il existe une forte probabilité que le fœtus soit atteint d'une affection particulièrement grave et incurable ou si la grossesse met en péril grave la santé de la femme.**

Dans tous les cas, la femme doit effectuer une demande pour y avoir accès et la décision revient à une équipe pluridisciplinaire.

- Que dit l'amendement de la loi bioéthique

Voté dans la nuit du 31 juillet au 1er août 2020, l'amendement concerne bien l'IMG et non l'IVG, contrairement à ce que suggère, par exemple, le titre d'un article du site Riposte Laïque ou des publications sur les réseaux sociaux d'anti-choix évoquant que la loi bioéthique autoriserait **désormais l'interruption volontaire de grossesse (IVG) pour les femmes enceintes "jusqu'au terme de leur grossesse"**.

Cet amendement inscrit la "détresse psychosociale" comme un motif de "péril grave" pouvant justifier une interruption médicale de grossesse (IMG). *Cela peut concerner des femmes en situation de danger personnel de violences, de difficultés psychologiques ou de précarité rendant impossible la poursuite de leur grossesse. Actuellement, les femmes se trouvant dans ces situations partent la plupart du temps à l'étranger puisqu'elles ont dépassé les délais légaux de l'IVG en France.*

Cet amendement permet une petite avancée de l'IMG. Désormais la notion floue de « péril grave » inclut les situations de détresse psychosociale. Ce qui va aussi réduire les inégalités d'accès à l'IVG sur le territoire, car actuellement l'interprétation de la notion de « péril grave » était très diverse selon les équipes pluridisciplinaires, certains tenaient déjà compte de motifs psychosociaux et d'autres s'y refusaient.

Comme à leur habitude, les anti-choix ont réagi en diffusant de fausses informations et en propageant des discours dramatiques et anxiogènes avec une communication culpabilisante à base de fœtus et de bébés. Et oui, depuis les années 1970, ces mouvements n'ont toujours pas compris que les femmes ont le droit de faire ce qu'elles veulent de leur utérus.

C'est une avancée certes mais il nous faut la relativiser car :

- Il est difficile de définir les causes de la détresse psychosociale
- Elles resteront à l'appréciation des mêmes comités chargés d'étudier les demandes en fonction du danger pour la santé de la mère et ou du fœtus...
- Les demandes d'IMG sont encore fort peu acceptées.

Fin de l'allongement du délai pour IVG médicamenteuse accepté pendant le confinement...

Pendant la période de confinement l'IVG médicamenteuse a été rendue possible jusqu'à 9 semaines d'aménorrhée (SA) à domicile. Ce dispositif a permis d'améliorer l'accès à l'IVG en permettant aux femmes qui le souhaitent d'avorter dans de bonnes conditions sans avoir l'obligation d'aller à l'hôpital. Ce choix supplémentaire a été interrompu à la fin de l'état d'urgence sanitaire le 10 juillet dernier.

Alors que selon les résultats d'une enquête de l'Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception sur la pratique de l'IVG médicamenteuse pendant le confinement, 71% des professionnel-le-s estiment qu'il est souhaitable de prolonger l'IVG médicamenteuse en ville entre 7 et 9 SA.

La suppression de cette mesure est incompréhensible car le rallongement des délais permet d'offrir le choix aux patientes, de répondre aux demandes, de proposer un parcours plus rapide et respectueux de l'intimité, d'éviter l'hospitalisation.

Le Planning familial, dans un communiqué de presse, a affirmé son soutien aux professionnel.les qui continuent de répondre à la demande des femmes souhaitant pouvoir avorter jusqu'à 9 SA, dans les conditions qu'elles désirent, en toute sécurité et à leur domicile si celles-ci considèrent que c'est la meilleure manière de faire pour elles.

Nous souhaitons que cette pratique puisse être de nouveau généralisée, partout en France, dans une perspective d'équité territoriale, de libre disposition de leur corps par les personnes, de promotion des droits des femmes.

Une proposition de loi sera débattue et votée le 8 octobre 2020

Pendant le confinement, les associations féministes et les professionnel.le.s de santé se sont mobilisé.e.s afin d'alerter sur les obstacles rencontrés par les femmes pour avorter. L'accès à l'IVG est toujours menacé. Le Planning Familial a enregistré une hausse de 150% des appels pour des demandes d'IVG hors délais dans les 15 jours qui ont suivi le déconfinement.

C'est dans ce contexte qu'une soixantaine de député.e.s et sénatrices se sont mobilisé.e.s pour proposer des amendements visant à la fois à l'allongement des délais légaux et à la simplification de l'accès à l'avortement.

Ces amendements ont été transposés en une proposition de loi, à l'initiative de la députée Albane GAILLOT (11e circonscription du Val-de-Marne), membre et référente égalité du groupe Ecologie Démocratie Solidarité.

.../...

Que dit cette proposition de loi ?

- **L'article 1^{er}** prévoit la remise d'un rapport du Gouvernement au Parlement évaluant la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire, à l'école primaire, au collège et au lycée. Cet article ne mange pas de pain : point besoin d'enquête, les associations intervenant en milieu scolaire peuvent rapidement dire que la loi prévoyant 3 séances d'éducation à la sexualité de la maternelle à la terminale n'est pas appliquée, faute de moyens suffisants.
- **L'article 2** prévoit l'allongement des délais légaux d'accès à l'IVG de douze à quatorze semaines.
- **L'article 3** étend l'autorisation de pratiquer des IVG instrumentales aux centres de planification et d'éducation familiale, via une expérimentation d'une durée de trois ans. De même que la pratique de l'IVG médicamenteuse est d'ores et déjà autorisée pour tout.e médecin ayant suivi une formation, la pratique de l'IVG instrumentale pourra être autorisée pour tout.e médecin formé.e à cette pratique. Elle fera l'objet de conventions avec les Agences régionales de santé, selon le même principe que pour les IVG médicamenteuses hors hôpital aujourd'hui. L'objectif du présent article est de raccourcir les délais et de désengorger les hôpitaux, en levant l'obstacle du manque de personnel pratiquant les avortements. Et **l'article 6** met en place une expérimentation, pour une durée de trois ans, visant à permettre aux sages-femmes de réaliser des interruptions volontaires de grossesse instrumentales dans les établissements de santé.
- **L'article 4** supprime la double clause de conscience spécifique à l'IVG.
- **L'article 5** prévoit de faciliter l'accès à l'interruption médicale de grossesse pour raisons psychosociales. En l'état, une validation médicale par des gynécologues obstétriciens spécialisés, membres d'un centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal est nécessaire. Cette condition limite l'accès à ce dispositif car les équipes des CPDPN ne sont pas organisées de manière équitable sur l'ensemble du territoire pour prendre en charge des patientes. Un élargissement aux gynécologues membres d'un centre d'orthogénie ou d'un service de gynéco-obstétrique permettrait d'augmenter le nombre de praticien.ne.s, favorisant ainsi une plus grande capacité de mobilisation de l'équipe pluridisciplinaire.

Il est possible de soutenir ce projet de loi jusqu'au 8 octobre sur le site dédié : <https://ivg-pour-toutes.fr/>

M.A.

Dernière minute : Amnesty International lance l'alerte contre un projet de loi débattu au Parlement slovaque

S'il est adopté, il limitera l'accès à l'IVG en Slovaquie. Les mesures incluses dans ce projet de loi sont injustifiées, il s'agirait de doubler la période d'attente obligatoire et d'instaurer l'obligation d'une seconde autorisation médicale pour les avortements pour raison de santé avec l'obligation d'indiquer les raisons de la demande d'IVG. Le projet vise aussi à interdire la soi-disant « publicité » de l'avortement ce qui limitera les informations données par les médecins aux femmes qui souhaitent avoir accès à l'IVG.

Une pétition est en ligne pour demander le rejet de ce projet rétrograde :

<https://www.amnesty.be/veux-agir/agir-ligne/petitions/article/slovaquie-rejetez-limitation-avortement>

Être féministe, aujourd'hui comme hier, c'est prendre des risques

Nous sommes en tant que femmes victimes de violences en raison de notre genre. En tant que féministes nous sommes exposées à des violences : insultes, menaces de mort, appel au viol, agression... Parce que nous dénonçons les violences que nous subissons et réclamons les mêmes droits que les hommes.

A l'été 2019, la créatrice de Paye ta Shnek et l'association Féministes contre le cyberharcèlement arrêtent leur activité : elles n'en peuvent plus de la charge émotionnelle et de la gravité des témoignages récoltés, des violences subies et d'un militantisme qui prend toute leur vie.

Il est en effet usant de faire face à la fois aux récits relatant le sexisme au quotidien et les violences sexistes et sexuelles et au déferlement de haine que subissent les femmes dès qu'elles osent dénoncer trop fort.

Ce qui est le plus rageant, c'est quand des revendications les plus simples ne semblent pas être entendues et que l'ampleur des violences faites aux femmes ne semble pas intéresser l'ensemble de la société. Les militantes féministes s'épuisent devant l'urgence d'agir.

Cet état de fait a permis la création d'un PayeTonBurnOutMilitant qui met en lumière de nombreux témoignages reçus par des militantes identifiées comme féministes.

Autre danger que malheureusement nos sœurs canadiennes connaissent, les attaques physiques et délibérées pour faire taire dans les violences les féministes parce que féministes.

C'est ce qui est arrivé à un groupe de colleuses qui n'a pas suscité beaucoup d'attention de la presse malgré la gravité de l'acte et sa nouveauté. Il s'agit peut-être d'une personne ayant des troubles mentaux, peut-être, mais ça ne change pas que c'est un homme qui a attaqué physiquement des femmes féministes en train de mener une action dénonçant les violences que nous subissons.

A Montpellier, le dimanche 30 août, un groupe de colleuses en train de coller est verbalement injectivé par un automobiliste, puis il repart. Mais revient, accélère, monte sur le trottoir et fonce sur les colleuses pour les percuter. L'une d'entre elles parvient à éviter la collision et les trois autres sont renversées. L'homme prend la fuite. Les militantes s'en sortent avec des hématomes sur les jambes et un gros traumatisme psychologique.

Ces réactions, dans la rue ou sur les réseaux sociaux, montrent la violence de notre société envers les femmes. Nous devons continuer notre lutte, continuer à bousculer les idées reçues et dénoncer les inégalités et les violences que nous subissons. Nous devons continuer à le faire mais ensemble, en se serrant les coudes entre sœurs et en prenant soin de nous.

Les 1 an d'un mouvement

Dimanche soir, dans le XI^e arrondissement de Paris, les « colleuses » parisiennes ont rendu hommage aux femmes tuées depuis 1 an, date de la naissance de leur mouvement, en formant un « mémorial » avec les 122 prénoms des femmes assassinées.

M.A.

3919, Non au marché public !

Le 3919 doit rester géré par une association spécialisée !

Une bonne nouvelle peut en cacher une moins bonne...

Annnonce faite par la nouvelle ministre Elisabeth Moreno, le 3919, numéro gratuit et anonyme concernant les violences faites aux femmes, sera accessible 24h sur 24h et 7j sur 7 d'ici la fin de l'année. C'est une bonne nouvelle car la demande est forte, la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) qui a créé et qui gère ce numéro, a reçu depuis janvier 2020, 100 000 appels dont 50 000 durant le confinement.

La mauvaise nouvelle, c'est que le gouvernement souhaite privatiser le 3919 !

La FNSF, qui fédère 70 associations, a appris, mercredi, des services juridiques du ministère de l'Égalité, qu'un appel d'offres allait être lancé pour la généralisation 24 heures sur 24 du numéro d'urgence. Une démarche incompréhensible et dénoncée par l'association.

Solidarité femmes a créé en 1992 la ligne d'écoute nationale pour les victimes de violences conjugales, devenue le 3919 en 2007. Elles étaient les seules à défendre ce dispositif, qui a fini par s'imposer. Outre son expertise, la fédération défend une démarche associative et féministe, qui pourrait se perdre avec la mise en concurrence. Jusque-là, la FNSF, financée à plus de 80 % par l'État, signait une convention pluriannuelle d'objectifs.

Le 3919 propose une première écoute mais aussi une réorientation importante vers les structures locales spécialisées sur les violences, permettant de mettre en place un accompagnement poussé des femmes victimes de violences.

Cette décision du gouvernement est sidérante et inquiétante. Le Planning Familial soutien la FNSF et luttera pour que le 3919 reste un numéro géré par une association féministe et spécialisée dans les violences faites aux femmes. **M.A.**

Des chiffres et des enquêtes plus poussées mais pas de politique forte avec des moyens effectifs.

Comme chaque année, le Ministère de l'intérieur a publié les résultats de l'étude sur les morts violentes au sein du couple pour l'année 2019. Pour une fois, les écarts entre ces données et les données militantes sont moindres.

Éléments clés :

- 173 « morts violentes » au sein du couple ont été recensées par les services de police et de gendarmerie contre 149 en 2018. Soit une augmentation de 16%, 24 victimes supplémentaires.
- 1 femme meurt tous les 2 jours sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint.
- Sur les 173 morts violentes : 146 sont des femmes et 27 des hommes
- Les 146 femmes tuées sont majoritairement âgées de 30 à 49 ans ou de 70 ans et plus.
- 43% des femmes assassinées avaient déjà déposé une plainte
- 25 mineures ont été assassinées dans un contexte de violences conjugales

La Mission Interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains a réalisé une évaluation sur les violences conjugales pendant le confinement.

Quelques éléments :

- Les appels au 3919 ont fortement augmenté : 44 235 appels reçus entre le 16 mars et le 11 mai.
- Les appels au numéro national pour les victimes d'infractions pénales 116 006 ont augmenté de 9% par rapport à 2019 et les faits de violences ont triplé par rapport à 2019 (9% des appels en 2019, 19% avant le confinement et 25% pendant le confinement).
- L'accès au 114 étendu à toutes les victimes : le nombre d'appels a été multiplié par 3 depuis l'annonce de l'extension. 1/3 des signalements ont entraîné l'intervention des forces de l'ordre.

Les premières analyses/remontées des actrices/teurs de terrain :

- Des associations qui se sont adaptées pour maintenir une activité à destination des femmes victimes de violences.
- Une hausse des situations de violence au sein du couple pendant et après le confinement.
- Des salarié.e.s faisant face à des situations complexes et émotionnellement fortes dans un contexte particulier.
- De nombreuses demandes concernant les modalités de mise en œuvre des procédures pénales et leur articulation avec le droit civil mais aussi autour de l'exercice du droit de visite et d'hébergement. Parfois la remise des enfants a occasionné des passages à l'acte des auteurs de violences.
- L'émergence de la parole autour de violences sexuelles dont les faits étaient bien antérieurs à la période de confinement. En effet, la période de confinement a ravivé des traumatismes liés à des violences subies antérieurement. Les traumatismes liés aux violences sont intemporels. La période de confinement et l'incertitude face à un potentiel risque de mort a ravivé d'autres traumatismes.
- Prise de conscience, pour la première fois, des violences conjugales subies.
- Beaucoup d'appels de proches inquiets de la situation de confinement de leurs proches avec des auteurs de violences.
- Émergence de nombreuses situations. La période de confinement a permis une libération de la parole et une première prise de conscience pour beaucoup de femmes victimes.
- Augmentation des situations autour de la protection de l'enfance et de la maltraitance : des enfants victimes-témoins de violences importantes et/ou victimes de violences directes.
- Augmentation des situations complexes à prendre en charge aussi bien dans l'accompagnement des femmes concernées que dans les démarches à effectuer auprès des différents partenaires. A noter aussi, que les difficultés d'accès à des solutions d'hébergement sont toujours prégnantes.
- Une partie des situations complexes touchent notamment des femmes avec des titres de séjour qui sont mises à la rue, sans justificatifs de leur situation administrative car victimes de violences institutionnelles de la part de l'administration préfectorale et des services « d'accueil des étrangers »
- Grande inquiétude sur les audiences concernant le divorce et la garde des enfants pour des femmes victimes de violences. Les audiences qui n'ont pu être tenues pendant la période de confinement sont reportées de 6 mois *a minima*. Pour les nouvelles demandes à compter du déconfinement, les délais se reportent sur le premier trimestre 2021.

M.A.

Avec la vague, le retour de bâton...

On se souvient, à la veille du confinement, de l'ampleur de la mobilisation du 8 mars en France et dans le monde. Des dizaines de milliers de personnes dans la rue à Paris et partout en France, le 8 mars, au lendemain d'une manifestation de nuit lourdement et violemment réprimée, et des mobilisations inédites, du Chili au Pakistan, de l'Espagne au Kirghizistan. À Lyon, la place Bellecour déborde : ce sont plus de 10 000 manifestant·es qui sont là et c'est historique. Après des mois de mobilisations sociales, notamment contre une réforme des retraites particulièrement destructrice pour les femmes, mais aussi, de façon très marquée, de la montée de mouvements de visibilité et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la vague féministe est là.

Le 6 juillet, à l'annonce de la composition du Gouvernement de Jean Castex, la sidération est totale : Gérard Darmanin, jusque-là ministre du Budget, est nommé ministre de l'Intérieur. Or cet homme est accusé par une ancienne militante de l'UMP de l'avoir violée en 2009. Elle se serait adressée à Gérard Darmanin, alors chargé de mission au service des affaires juridiques de l'UMP, pour tenter de faire annuler une condamnation de 2004. Selon elle, M. Darmanin lui aurait fait miroiter son appui auprès de la Chancellerie, en échange de faveurs sexuelles. Une deuxième accusatrice, une habitante de Tourcoing (Nord), ville dont le ministre fut maire de 2014 à 2017, a par ailleurs porté plainte pour « abus de faiblesse », accusant l'élu de lui avoir demandé des faveurs sexuelles en échange d'un logement. Ces deux affaires, d'abord classées sans suite, ont été relancées, en juin 2020, à la demande des plaignantes, le juge d'instruction estimant qu'il ne pouvait se fonder uniquement sur les résultats de l'enquête préliminaire pour refuser de relancer l'enquête. À ce moment-là, la Garde des Sceaux, Nicole Belloubet, se contentera de dire de son collègue du Gouvernement qu'« au demeurant, c'est un très bon ministre du Budget ».

Déjà, ça fait grincer des dents qu'un membre du Gouvernement soit mis en cause dans une affaire de viol, donc suspecté de crime, et qu'il puisse rester en fonction alors que des présomptions de faits pénalement moins graves (corruption, détournement de fonds publics, par exemple) ont récemment conduit à la démission de nombreux responsables politiques. « Le viol et l'abus de faiblesse, c'est pas bien grave ! », c'est le message qui est envoyé à toutes les femmes, et, ne l'oublions pas, à tous les hommes auteurs de violences. La nomination de M. Darmanin comme Ministre de l'Intérieur, « patron des flics » en d'autres termes, est vue comme un monstrueux et indécent « signal d'impunité » et comme un crachat au visage de toutes celles qui luttent contre la culture du viol. Elles se mobilisent : les féministes sont nombreuses dans des dizaines de villes dès le 7 juillet, pour crier leur indignation ; à Lyon, elles sont plusieurs centaines, et plus d'un millier le 10 juillet à dire leur colère.

Des avocat·es, quoique peu nombreux·ses, le clament cependant face aux cris d'orfraie des membres du Gouvernement : la présomption d'innocence de Gérard Darmanin est parfaitement respectée, cependant ce sont des questions de morale politique et d'indépendance de la justice qui auraient dû guider les nominations et ne pas faire d'un homme accusé de violences graves un ministre, en première ligne sur les questions du traitement policier et pénal des violences sexistes et sexuelles. Début septembre, l'affaire de Tourcoing est classée sans suite, l'accusation de « trafic d'influence » n'est pas retenue par le Parquet de Paris. Premier signal qui confirme bien des craintes.

Mais l'ensemble du nouveau Gouvernement scandalise. Le nouveau Garde des Sceaux, Eric Dupont-Moretti, s'est illustré par ses propos clairement sexistes. L'avocat médiatique a souvent défendu des hommes accusés de viols ou de féminicides, et dans le cadre des interviews autour de ces procès, il s'est répandu en phrases démontrant qu'il méconnaît les processus des violences faites aux femmes et qu'il est très enclin à trouver des excuses aux hommes violents et à accabler de son mépris les femmes victimes. A propos de l'accusatrice de Georges Tron, qu'il défend, il a dit : « à 30 ans on n'est pas une potiche incapable de dire non à un homme qui vous prend le pied ». Très hostile aux mouvements #metoo et #balancetonporc, il a pu dire : « Il y a aussi des follasses qui racontent des conneries » et « Il y a aussi des femmes que le pouvoir fait bander ». Mise en cause systématique de la parole des victimes et défense grossière et rétrograde des oppresseurs donc.

Depuis sa nomination, M. Dupont-Moretti a démontré sans peine l'ampleur de sa méconnaissance du phénomène des violences, remettant notamment en cause les chiffres produits par son propre ministère. Mais la désinvolture méprisante vis-à-vis de la « grande cause du quinquennat » est totale : le premier ministre, Jean Castex, a récemment enjoint les femmes victimes de violences à « sortir de l'ombre », ajoutant fièrement « nous allons vous aider à vous reconstruire. Les auteurs des violences seront poursuivis sans relâche ». Sauf que les victimes et celles qui les soutiennent et les accompagnent le savent bien : un tiers des femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint avaient porté plainte, deux tiers des femmes qui souhaitent porter plainte dans les commissariats en sont dissuadées sur place, seulement 1 à 2% des auteurs de viols sont condamnés.

Marlène Schiappa, qui portait le bien décevant « Grenelle des violences conjugales », est désormais Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur (Gérald Darmanin, lui-même !), chargée de la Citoyenneté : à ce poste elle promet des mesures qu'on peut sans peine lire comme fémonationalistes, c'est-à-dire relevant d'un féminisme qui instrumentalise les droits des femmes à des fins nationalistes et identitaires (expulsion des étrangers auteurs de violences et stigmatisation de « séparatismes » visant exclusivement les musulmans)³. À sa place a été nommée Elisabeth Moreno, dirigeante d'entreprise, inconnue des militantes féministes : ses premières déclarations consternent : « Je ne veux surtout pas que les hommes se sentent gênés [...] ! Les blagues à la machine à café sont très importantes, car il ne faut pas qu'on se sente verrouillés [...]. Je ne veux pas d'un climat de défiance où le sexisme met tout le monde mal à l'aise et où chacun mesure constamment chaque mot qu'il utilise ». Quand elle exhorte les femmes à prendre davantage de responsabilités : « plus vous montez dans la hiérarchie, moins vous êtes confrontée au sexisme », elle ne rassure guère les féministes avec ce couplet focalisé sur les femmes suffisamment privilégiées pour échapper individuellement aux effets du sexisme.

Ce « remaniement de la honte » n'est pas qu'un empilement de maladresses et de preuves de méconnaissance des enjeux de l'« égalité Femmes-Hommes ». Les signes sont suffisamment nombreux pour que ce soit lu comme un gigantesque « retour de bâton » fait de déclarations antiféministes et de tentatives de contrer les avancées des droits des femmes et des minorités de genre. Susan Faludi parlait, en 1991, de *backlash*, de « contrecoup », de « ressac »⁴.

.../...

³ <https://www.revue-ballast.fr/marlene-schiappa-le-femonationalisme-et-nous/>

⁴ <https://www.revue-ballast.fr/30-ans-apres-relire-backlash-de-susan-faludi/>

Fin juillet, un autre « événement politique » met en lumière la violence de cette dynamique réactionnaire et antiféministe. Deux élues EELV, Alice Coffin et Raphaëlle Rémy-Leleu, s'opposent depuis la campagne des municipales à la présence sur les listes menées par Anne Hidalgo de Christophe Girard, conseiller de Paris depuis 2001, parce qu'il est un soutien actif de l'écrivain pédocriminel Gabriel Matzneff. Conduit à la démission, Christophe Girard est cependant acclamé en séance : les deux conseillères écologistes sont les seules à s'opposer bruyamment à cette *standing ovation* en criant « la honte ! ». Elles le paient cher : exclues du groupe par Anne Hidalgo, elles sont pendant de longues semaines harcelées sur les réseaux sociaux et physiquement, verbalement, dans l'espace public. Leur féminisme est taxé d'hystérique et les accusations se focalisent sur Alice Coffin, militante des droits des lesbiennes, accusée de vouloir propager sa « haine des hommes ». Ces mêmes jours, Gisèle Halimi décède : le contraste entre la volonté de décrédibiliser les militantes aujourd'hui actives et de panthéoniser une militante féministe morte est saisissant. Au prix d'un oubli monumental : sur l'IVG, sur le viol, Gisèle Halimi était préceuse, elle militait aux côtés du MLF et de Choisir la cause des femmes, avec celles que l'on taxait d'hystérie à l'époque, dont de très nombreuses lesbiennes à la radicalité décisive.

Le retour de bâton se lisait déjà avant le printemps. La résistance des dominants au changement, c'est au quotidien dans les conversations et c'est alimenté par les facilités faites à Roman Polanski pour faire des films, échapper à l'extradition, et en plus recevoir des récompenses, malgré des dizaines d'accusations de viols sur jeunes filles mineures. Ce sont les tribunes antiféministes de Mazarine Pingeot ou de Belinda Cannone. C'est plus prosaïquement l'assèchement des financements des associations qui interviennent sur le terrain, c'est le droit des salariées foulé aux pieds qu'il s'agisse de garde d'enfants ou de retraite, c'est la correctionnalisation du viol présentée comme une nécessité. Le retour de bâton, pour beaucoup de militantes féministes, c'est la preuve que le combat féministe avance et qu'il fait peur, c'est la rançon du succès. C'est le patriarcat qui se défend quoi. C'est la preuve que c'est moins que jamais le moment de baisser la garde.

M.AT

5^{ème} Biennale des associations du quartier Charpennes/Tonkin.

Le 12 septembre après midi, nous étions présentes à la Biennale des Associations du Tonkin, organisée par le Conseil de Quartier.



Malgré le contexte sanitaire difficile toutes les associations du quartier étaient représentées.

La tenue d'un stand nous a permis d'échanger avec une quinzaine de personnes pour leurs présenter nos activités et nos missions. Une professionnelle a été très intéressée par l'accompagnement que nous pouvons proposer aux personnes en situation de handicap.



C.D, V.R.

La loi de bioéthique du 31 juillet 2020 : un bilan globalement déprimant.

Tous les sept ans, le gouvernement doit se pencher sur la bioéthique et réactualiser le cadre législatif autour de ces questions, en s'aidant d'un « Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé ». Si, si, rien que ça. Le 31 juillet de cette année donc, une nouvelle loi a été adoptée par l'Assemblée Nationale (elle avait été validée par le Sénat en février), mais elle n'a pas encore été promulguée.

- Ce qui était débattu cette année

La bioéthique, déjà, kézaco (*oui on peut écrire kézaco en 2020, on peut. C'est pas interdit par la loi bioéthique*)? La bioéthique, c'est un peu tout ce qui a à avoir avec la manière de gérer les rapports entre la sphère du vivant, la technologie et la morale. En gros, est-ce que c'est moral d'utiliser telle ou telle technique scientifique, de manipuler telle ou telle cellule ? Ré-examiner tous les 7 ans ce qu'on est capable de faire sur les plans scientifiques et techniques pour savoir si ça devrait être permis ne paraît donc pas une trop mauvaise idée. Mais on remarque aussi que les rapports sciences/techniques/morale ça peut s'appliquer à des sujets très variés et donc produire des analyses très différentes. On remarque aussi que ça va nous faire brasser des questions de vie/mort/reproduction/corps et donc de genre et de féminisme.

Au menu des discussions cette année, plusieurs sujets sans trop de liens les uns avec les autres :

- * les cellules-souches,
- * le don d'organes et le don du sang
- * l'intelligence artificielle,
- * l'IVG et l'IMG, l'interruption médicale de grossesse, avec la suppression du délai d'une semaine de réflexion pour les IMG et la possibilité, encadrée par une équipe médicale, de supprimer des embryons en cas de grossesse multiple, avant la 12^e semaine.
- * la PMA.

Et c'est surtout ce dernier point qui nous intéresse ici.

Petit état des lieux sur la PMA

La PMA ou AMP (Aide Médicale à la Procréation) regroupe toutes les formes d'appui à la procréation médicalisée, c'est-à-dire la préparation des gamètes (ovocytes ou spermatozoïdes) en laboratoire pour une insémination ou pour une fécondation in-vitro. Les gamètes peuvent être issus du couple ou venir d'un don. Un don, pas deux : le double don est interdit (jusqu'à la promulgation de la nouvelle loi, qui autorise une PMA à partir d'un double don d'ovocyte et de spermatozoïdes « extérieurs » au couple). Le site de l'INSERM explique bien le détail des différentes techniques. On comprend aisément qu'aujourd'hui, les AMP sont monnaie courante : environ 3 % des naissances en France (25 000 bébés en 2015). Et parce que nous avons une sécurité sociale, ces AMP sont prises « en charge à 100 % (...), dans la limite de six inséminations artificielles et quatre fécondations in vitro, jusqu'à obtention d'une grossesse échographique, et à condition que l'âge de la femme ne dépasse pas 43 ans. » (INSERM).

.../...

Tout ceci ne fait guère de débat, du moins lorsque cela concerne... des couples hétérosexuels, dont on estime qu'environ 10 % sont infertiles (Inserm toujours). En effet, en France, jusqu'à la promulgation de la loi votée cet été, la PMA est interdite aux couples de femmes* et aux femmes célibataires*. Les personnes qui ont les moyens vont en Belgique ou en Espagne, et dépensent une petite fortune. Quand ça marche, elles galèrent ensuite avec l'administration pour faire reconnaître leur parentalité. Les personnes qui n'ont pas les papiers pour traverser allègrement les frontières ou qui n'ont pas les moyens bah... tant pis. Arrive donc en 2011 la promesse du candidat Hollande, puis la promesse du candidat Macron en 2017 d'en finir avec cette inégalité manifeste et d'ouvrir l'accès à la Procréation Médicalement Assistée pour toutes les femmes. Entre 2012 et 2020, Hollande puis Macron sont trop occupés à faire passer des lois liberticides, xénophobes et antisociales pour honorer leurs promesses de campagne. Mais comme il faut réviser la loi bioéthique... BIM, incorporons y la PMA pour TOUTES et donnons des gages de bonne foi à la gauche.

Ce qui a été adopté là en 2020 :

Le 31 juillet 2020, l'Assemblée Nationale vote en 2^e lecture plusieurs modifications dans l'accès à la PMA :

* Les couples de femmes et les femmes seules peuvent avoir accès **LEGALEMENT** à la PMA en France. NB : par « femmes », la loi entend clairement « femmes cisgenres ». Exit donc, par amendements, les femmes trans et les hommes trans : si vous avez changé d'état civil, vous ne pouvez plus faire de PMA.

* La Sécurité sociale prend en charge financièrement la procédure (bien que des Sénateurs « Les Républicains » aient essayé d'exclure les femmes seules ou en couple de femmes des remboursements...).

* Le double don est autorisé : on peut porter un embryon conçu avec des gamètes qui ne sont pas issues du couple parental. La technique ROPA (voir plus bas) est interdite.

* L'autoconservation des gamètes est autorisée pour les femmes : on peut faire congeler ses propres gamètes pour plus tard, avant seulement les hommes pouvaient faire congeler leur sperme. Bon, la congélation n'est pas prise en charge par la Sécu. Et on ne peut pas utiliser les gamètes d'un.e conjoint.e décédé.e.

* Les zenfants né.e.s de PMA peuvent avoir accès à des informations sur leurs géniteurs (bien sûr les donneurs consentent à ça, hein...).

* Les donneurs n'ont plus à apporter le consentement de leur conjoint.e

* Concernant les couples de femmes, un régime de filiation spécial (et nouveau) est mis en place : les femmes concernées doivent établir devant **notaire** une reconnaissance conjointe de l'enfant avant sa naissance.

* Les établissements privés à but lucratif peuvent, sous conditions, conserver des gamètes.

* Les **enfants nés de GPA** : la transcription d'un acte d'état civil étranger est limitée au seul parent biologique. Le second parent dit "d'intention" devra passer par une procédure d'adoption.

Ce qui ne va pas :

* La transphobie et les inégalités persistent dans l'accès à la PMA : toutes les personnes en capacité de procréer n'ont pas accès aux mêmes droits. En légalisant la PMA pour les couples de lesbiennes cisgenres, le gouvernement ne fait que déplacer le curseur d'une inégalité : les droits sexuels et reproductifs doivent être les mêmes pour tout le monde, quelque ce soit son identité et son expression de genre. Ne nous y trompons pas : l'exclusion des femmes trans et des hommes

trans n'est pas « un oubli » administratif. Elle a été votée comme telle par la majorité LREM, malgré les propositions de certain-e-s députés LFI et malgré la pression des associations. En effet, dès 2019, les associations comme le Planning Familial, l'inter-LGBT, l'AGPL (association des parents gays et lesbiens) ou SOS homophobie dénonçaient cette inégalité, avec des rassemblements, des tribunes, des communiqués de presse. La responsable LREM du texte, Aurore Bergé, place la barre très haut puisqu'elle estime qu'« une loi de bioéthique n'est pas une loi d'égalité : elle doit poser un cadre et fixer des limites aux avancées scientifiques » (*Libération*, 19/07/2020). Une nouvelle fois donc, les personnes trans sont considérées comme des citoyen.ne.s de seconde zone, et en limitant leur accès aux droits reproductifs, les député.e.s entérinent une marginalisation supplémentaire, fabriquent une inégalité et véhiculent l'idée que les personnes trans n'ont pas le droit de se reproduire légalement, en bénéficiant des techniques existantes.

* Un régime de filiation spécifique et inégalitaire pour les enfants : les couples de lesbiennes cis donc, une fois qu'elles ont eu accès à la PMA, sont soumises à une vexation supplémentaire. En effet, leur filiation ne rentre pas dans le droit commun. Les couples de lesbiennes cis devront faire établir devant notaire une « RCA », une Reconnaissance Conjointe Anticipée : un acte payant (ben oui, comme ça...), un acte spécifique qui ne concerne... que les couples de femmes. Pas tous les couples ayant recours aux dons, hein, non, non : juste les lesbiennes. Merci pour ce moment, cette petite touche pour rappeler aux lesbiennes qu'elles ne sont pas tout à fait comme les autres au cas où elles l'auraient oublié. Pourquoi ne pas étendre le droit commun ? Les associations le réclament, mais visiblement elles ne sont pas écoutées.

* L'interdiction de la technique ROPA⁵ : la ROPA est la technique qui consiste à implanter l'ovocyte fécondée d'une personne dans l'utérus d'une autre personne. Ainsi les deux personnes contribuent à la dimension biologique de la parentalité : une personne par les gamètes, une autre par la gestation. Visiblement c'est trop demandé à nos député-e-s, qui préfèrent qu'une personne inconnue donne ses ovocytes plutôt que la/le partenaire de la personne qui va porter la grossesse à son terme... Précisons que la ROPA est actuellement possible en Espagne où, pourtant, le ciel n'a pas l'air de s'effondrer.

* Toujours aucun progrès pour les enfants né.e.-s de GPA à l'étranger...

* Le petit ajout « vive l'entreprise » : des structures dont le but est le profit peuvent donc conserver des gamètes. Bizarrement, on n'entend pas hurler la Manif pour Tous et compagnie que ça va favoriser la commercialisation du vivant. LREM n'oublie jamais le potentiel entrepreneurial visiblement.

Que conclure de tout cela ?

8 ans après les premières promesses, on pourrait presque se dire, si on était mauvaises langues, que les zozos de la Manif pour Tous et autres ont décidément beaucoup plus de relais au sommet de l'Etat que ce qu'ils veulent bien dire ; et/ou qu'il y a une nette proximité idéologique entre les courants conservateurs et les courants libéraux quand il s'agit d'emm***** les femmes cis ou trans et les lesbiennes.

En réalité, ce que nous montre cette extension partielle et insatisfaisante des droits reproductifs et sexuels c'est à quel point nos vies, nos familles et nos sexualités minoritaires sont méprisées et

⁵ Réception de l'ovocyte par le Partenaire

niées par les pouvoirs publics et les tenants de l'ordre hétérosexuel, auxquels nous devons arracher chaque avancée de haute lutte. Alors, encore combien de rassemblements pour avoir un régime de filiation correct pour toutes les formes de familles ? Combien de rassemblements pour permettre à toutes les personnes pouvant et désirant avoir des enfants d'en avoir ? Combien de manifestations et de tribunes pour permettre aussi à toutes les personnes qui ne veulent pas avoir d'enfants ou pas plus, de maîtriser leur fécondité librement et gratuitement ? Beaucoup certainement. **Mais nous aussi, on a beaucoup d'énergie et de détermination.**

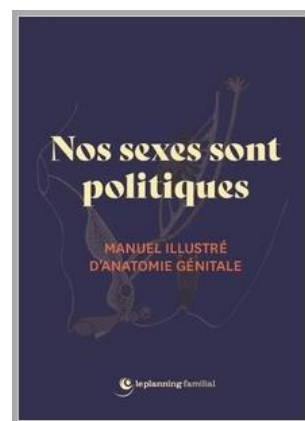
M.B

Nos sexes sont politiques

« *Nos sexes sont politiques* » est un manuel illustré d'anatomie génitale édité par le Planning Familial, au nom du Planning Familial et qui s'adresse à ses intervenant.es. Il a été édité en janvier 2020.

Une brochure, un projet

Ce manuel souhaite participer au travail mené depuis 50 ans par les féministes trans, cis, intersexes et dyadiques, afin de se réappropriier leur sexe, de voir reconnue leur très grande diversité. Il le fait au travers de nombreuses planches illustrées, comblant le manque de représentations féministes des corps sexués. Les planches anatomiques de l'ouvrage sont également fournies en volets à part afin d'être mieux exploitables.



C'est Raphaëlle (AD 13), CCF cis-dyadique, donc non concernée, qui a porté seule ce projet, faute de temps pour un portage collectif. Aussi accueille-t-elle volontiers les critiques pour notamment plus d'inclusivité. Cette brochure a cependant reçu le concours de plusieurs personnes concernées via la collaboration d'associations Trans et intersexes, pour des relectures : le Collectif intersexes et alliée.es, association française qui a pour but la défense et le soutien des personnes intersexes et l'Association Transat, association de personnes trans, à visée militante et d'entraide, basée à Marseille et ses environs). Plusieurs médecins ont partagé leurs savoirs et pratiques sur les méthodes chirurgicales de réassignation.

Le texte s'est ainsi alimenté de trois types de discours : scientifiques ou universitaires, de récits d'expériences de personnes concernées, d'analyses critiques féministes, intersexes, trans. Les ouvrages et articles utilisés sont référencés à la fin de l'ouvrage.

Le vocabulaire employé s'écarte de celui généralement employé des grandes découvertes (ex le point-G pour Grafenberg), de la culture phallocratique (cœur de vulve plutôt que vestibule), privilégie la simplicité des mots connus de tou.te.s, simples à retenir, ou plus valorisant, dans une subjectivité assumée. Des notes de bas de pages explicitent la terminologie employée.

Ce texte est une invitation à la critique et à la poursuite du travail de recherche et de déconstructions du discours anatomique. Il s'agit de palier les lacunes des représentations actuelles sur les sexes, qu'elles soient mentales, langagière ou picturales.

A partir des réflexions proposées et des ressources produites, la brochure propose de réfléchir aux propos employés, aux classifications retenues et aux outils actuellement utilisés dans les entretiens et interventions menées par les intervenant.e.s du Planning Familial. Il s'agit, ce faisant, de faire évoluer nos pratiques vers plus d'inclusivité, moins d'exclusion et de violences comme celles induites par un discours médical normatif et pathologisant.

En résumé : briser la reproduction du mythe patriarcal de la binarité des sexes.

« Le sexe est finalement à analyser au crible du concept de genre : il n'y a pas d'un côté le sexe associé à la nature et de l'autre le genre qui renverrait à la culture. Le sexe est une construction sociale, la binarité des sexes aussi. Le sexe dont il sera question ici sont ceux de personnes qui ont des identités de genre et de sexualité diverses. Il serait réducteur de parler du sexe de la femme (sous-entendu cis et dyadique). Il n'y a pas un sexe, ni deux. Cet ouvrage s'attache à déconstruire cette unité et cette binarité dans une optique féministe. C'est pourquoi nous avons décidé de parler ici de manière privilégiée des sexes assignés à la féminité, des sexes minorisés, objets d'oppression par une société patriarcale, dyadique, cis et hétérosexuelle. Ces sexes peinent à être catégorisés, rangés sous un seul mot, et c'est tant mieux, car nous les souhaitons multiples, sujet de résistances et de créativité ! ».

La brochure se compose en 4 grandes parties :

1. Diversité des développements sexuels
2. Anatomie externe
3. Anatomie interne
4. Modifications génitales des personnes trans et intersexes

Comment parler de sexe hors d'une conception binaire des corps et des genres ?

Une question première à l'écriture de cette brochure a été de savoir comment parler du sexe anatomique ce dans une perspective féministe, partant que :

- le sexe ne fait pas le genre (les rôles genre ne sont pas déterminés biologiquement, la classe sociale des femmes ne se définit pas sur une fonction reproductrice ni sur la présence d'un utérus) *« Le critère pour déterminer cette « classe des femmes » ce n'est donc pas tellement le travail de gestation, c'est la réponse à la question Dans l'intérêt de qui est-ce que je travaille ? Au service de qui est mon sexe, et A qui est censé appartenir mon corps ? ».*

Et que :

- Le sexe est une construction sociale. Il est bâti sur une unicité fictive qui prend corps au travers d'un vocable unique « sexe » ignorant la multiplicité de leur composition et leur absence d'unité anatomique. Cette construction sociale crée une binarité artificielle autour d'une frontière hermétique mâle/femelle. Elle assure au régime hétéro-patriarcal une appropriation des corps au travers de leur catégorisation.

« Nous croyons que le sexe existe en soi, pourtant ce n'est qu'un concept, un choix social de découpage de nos corps ».

Le texte souligne qu'une autre grille de lecture des différences pseudo-anatomiques est possible (et nécessaire?). A l'image de la race, le sexe ne devrait plus être reconnu comme une catégorie scientifique et biologique, mais bien comme un construit historique et politique, certes né avec l'essor de la biologie et de la médecine à partir du XVIII^{ème} siècle, mais afin de justifier la domination patriarcale sur la base d'éléments dits de « nature » (de la même manière que la domination raciale des blanc.he.s sur les personnes racisées).

« Tout est fait pour creuser l'écart, comme si la différence n'était pas si « naturelle et évidente » que ça ! »

Les implications sociales de ces construits sont reconnues comme bien réelles, et fortes : ce découpage du corps social en deux catégories de corps bien distinctes va en effet jusqu'à leur mutilation quand ceux-ci n'entrent pas dans les normes de la binarité et afin de leur assigner un caractère ou féminin ou masculin. C'est le cas des personnes intersexes. Le texte rappelle que ce découpage impacte aussi les corps dyadiques (non intersexes) pour les rendre conformes à la norme produite, par modelage des statures, des corpulences, des formes, contrôle de la pilosité, etc...

Nommer le sexe relève dès lors de la gageure. Doit-on parler de chatte, de vulve, de foufoune pour ne pas réduire le sexe féminin au vagin (à pénétrer) ? mais quid des personnes trans-féminines qui n'en ont pas ? des personnes trans-masculines qui en ont sans pourtant être femmes ?

Les personnes trans contrarient en effet le projet binaire, par leur corps et par leur genre, en ne se reconnaissant parfois ni comme « homme » ni comme « femme ».

Parler simplement du « sexe » est-il satisfaisant ? *« n'est-ce pas invisibiliser l'impact qu'a le patriarcat sur nos corps ? »*

Des mots pour le dire, des mots pour se dire :

Si la première partie débute par une mise au point sémantique (personne intersexe, dyadique, trans, cis) le texte insiste sur la nécessité de partir de la personne elle-même.

Le vocabulaire représente en effet un enjeu important, les mots pour dire étant avant tout des mots pour se dire, pour dire qui l'on est. Il en résulte une diversité du vocabulaire en fonction de choix individuels, du fait d'une diversité d'identifications possibles : reprise du vocabulaire binaire dominant, emploi de mots ou d'expressions spécifiques ou non.

Cette diversité est importante à reconnaître dans le cadre notamment des entretiens et consultations.

S'accorder sur un vocabulaire commun à employer apparaît comme une première chose à établir afin de rendre les échanges avec l'usager.ère possibles et non blessants. Plusieurs solutions sont alors possibles : écouter la personne ou lui poser directement la question afin de connaître les bons mots à employer, utiliser des mots neutres (« sexe » plutôt que « pénis », « sexe oral » plutôt que « cunnilingus », par exemple).

Dépasser le dimorphisme sexuel passe aussi par les représentations qu'on fait des corps. Aussi le choix a-t-il été fait dans cette brochure de produire les descriptions anatomiques diversifiées en renonçant à celles traditionnelles et normatives qui excluent de fait les variations intersexes et les personnes trans. Les auteurices soulignent cependant leur caractère infini et leur non

exhaustivité étant donnée l'infinie diversité des développements sexuels : elles seront toujours insuffisantes à décrire et désigner la diversité du réel. Plusieurs planches sont consacrées à la représentation dessinée de sexes du point de vue de l'anatomie externe (partie 2) et interne (partie 3), dans différentes positions (debout, allongé.e). Sanam Shojanian en a réalisé toutes les illustrations.

Les modifications génitales des personnes trans et intersexes

La quatrième et dernière partie aborde la question de l'assignation des personnes à la naissance à la féminité ou à la masculinité et celle des modifications opérées sur le corps des personnes intersexes : pour le rendre conforme à leur genre d'assignation et conformément au mensonge de la binarité, et pour la rendre réelle.

Cette assignation peut se faire sur la base d'éléments anatomiques, mais aussi « pratiques » dont on peut souligner l'aberration, le corps médical prenant par exemple en compte le fait de pouvoir ou non uriner debout. Ces modifications vont de l'administration d'hormones à des mutilations génitales. Ces dernières, condamnées par l'ONU parce que considérées comme des actes de tortures, sont cependant toujours pratiquées en France, sur proposition des médecins et avec l'accord de la ou des parents de l'enfant. Imposés aux enfants parfois dès leur plus jeune âge, elles peuvent intervenir tout au long de leur développement, et imposer des gestes invasifs réguliers pour leur entretien.

Le texte aborde également et plus longuement la pratique des modifications chirurgicales choisies des appareils génitaux, par des personnes intersexes adultes afin de conformer leur propre corps à leur genre d'assignation, et par des personnes trans pour conformer leur propre corps au genre au travers duquel elles se définissent. Transition hormonales et bloqueurs de puberté sont abordés du point de vue de leurs effets sur les corps, et plus particulièrement les parties génitales, et des potentialités reproductives.

Il est rappelé que ces modifications ne doivent être considérées comme ni nécessaires ni obligatoires : elles ne définissent pas le fait de transitionner, et on peut choisir de ne pas conformer son corps à son genre d'identification. Le faire ou non relève uniquement de la volonté individuelle des personnes concernées. Il en est notamment ainsi des gonades (testicules et ovaires) qui peuvent ou non être conservées selon le choix des personnes. Le texte souligne cependant que le point de vue hétéro-normatif d'une sexualité pénétrante et l'idéologie de la non-reproductivité des personnes trans prévaut souvent, des médecins ou médiennes ne pratiquant les chirurgies de transition qu'à condition de stérilisation, et attachant plus d'importance à construire un vagin pénétrable qu'à recréer l'ensemble d'un clitoris.

Plusieurs planches dessinées permettent une visualisation des différentes modifications internes et externes possibles des appareils génitaux des personnes Trans.

Cette brochure destinée à un usage interne au Planning Familial n'est pas proposée à l'achat. Elle est cependant disponible notamment au centre de documentation de l'AD 69 à Villeurbanne, à consulter sur place ou à emprunter, sur adhésion pour cette seconde option. Le centre de documentation parisien du PF en propose une version numérique au format PDF accessible gratuitement et librement en ligne. Pour le trouver rendez-vous sur le catalogue en ligne, à cette adresse : <https://planningfamilial.kentikaas.com>.

M.P.

Information intersexuation / actualité locale :

Un événement est en préparation à Lyon sur le sujet de l'intersexuation.

Du 25 octobre au 8 novembre se déroulera à Lyon un grand événement autour de l'intersexuation, avec des projections de films, des expositions visuelles et historiques et des ateliers autour du genre, drag king. Cette quinzaine accompagne la sortie d'un ouvrage en cours d'édition : "Un poil sur la soupe".

Ce livre est le témoignage d'Isabelle, dont la carte d'identité mentionne le F pour Féminin, et qui pourtant a une barbe. Son corps est intersexué. « C'est un livre illustré qui parle principalement de la case F, de Femelle, qui a été cochée à ma naissance par erreur. Mais aussi F de Fille, de Femme et de tous les codes qui y sont liés. »

Ce livre a aussi été à l'origine d'un regroupement de personnes motivées à visibiliser l'intersexuation.

Vous pouvez suivre et en savoir plus sur le projet via la page Facebook dédiée « Unpoilsurlasoupe ShapeRaw » <https://www.facebook.com/unpoilsurlasoupe.shaperaw.1>

M.P

Cartes postales sexistes : STOP

C'est l'été... Mer, plage, soleil, loisirs... Le moment aussi de penser aux ami.e.s en leur envoyant une petite carte...

Oui, mais là ça se gâte : déferlement, dans tous les lieux de villégiature de cartes postales sexistes.

Des femmes à l'affiche... Des femmes ? Non, mais des seins, des fesses, sans compter les légendes dégradantes qui présentent les femmes comme des objets à consommer !

Alors que faire face à ces images qui ne nous font pas rire ? Plusieurs solutions, tentées cet été :

- Mettre une petite affiche sur le tourniquet de cartes postales « cartes postales sexistes, STOP » par exemple.
- Recouvrir ces cartes postales par d'autres plus anodines...

Vous avez d'autres idées ? Alors lâchez-vous !



C.R.

Le sexisme, une affaire d'hommes

Valérie Rey-Robert, aux éditions Libertalia, 2020

C'est un bouquin à offrir à vos potes, vos collègues, vos frangins, vos fils, même votre oncle ou votre beau-père relou là, histoire de mettre l'ambiance. Valérie Rey-Robert écrit ce livre parce qu'elle a « le fol espoir [...] que les hommes "ne soient pas comme ça", c'est-à-dire des personnes qui battent, violent et tuent des femmes parce que cela a toujours été ainsi, parce qu'ils font des erreurs, parce qu'ils dérapent ». S'appuyant sur les enquêtes quantitatives menées en France et dans d'autres pays, et sur son expertise de militante féministe, au contact des victimes et des auteurs de violences sexistes et sexuelles, depuis une vingtaine d'années, elle propose sans équivoque de rendre intégralement aux hommes la responsabilité du sexisme et de sa perpétuation. De regarder en face la manière dont se construit la masculinité, par la violence, le mépris des femmes et « la peur de passer pour une fille », phénomènes qui ne sont pas des accidents de la socialisation mais bien le cœur du processus par lequel on devient des hommes dans nos sociétés.



La violence masculine est disséquée, exposée crûment, de la colère au suicide, de la prise de risques aux crimes. Démontant patiemment les tentatives collectives d'inversion de la culpabilité que sont les mouvements masculinistes, antiféministes et les éternels pamphlets sur la « crise de la masculinité », l'autrice écarte en les prenant au sérieux les tentatives de diversion des hommes qui réfutent la réalité pourtant aveuglante de la domination masculine et de sa violence.

Quand elle écrit que « le sexisme est une affaire d'hommes », c'est autant pour moucher ceux qui nient cette évidence que pour exiger de profonds changements de la part de ceux qui se plaignent de ne rien pouvoir faire contre cette violence systémique, qu'ils reconnaissent éventuellement, mais dont ils s'excluent parce que « pas tous les hommes ». Envoyant valdinguer les approches psychologisantes, bien pratiques pour ceux qui préfèrent pointer quelques hommes « monstrueux », elle rappelle que ne pas entraver l'action des groupes féministes, ne pas tout ramener à soi, ne pas attendre des femmes qu'elles les éduquent politiquement, repenser ses comportements sexuels et amoureux, éduquer ses enfants en dehors des stéréotypes de genre, c'est bien, mais ça ne vaut pas de médaille, et, tadam !, ça ne suffira pas. Il s'agit bien de déconstruire, détricoter, ou plutôt détruire les solidarités masculines qui sous-tendent la violence en la taisant, en laissant faire, en ne sortant pas explicitement et bruyamment des groupes masculins bâtis sur des bases violentes et oppressives.

« Les hommes sont violents parce qu'ils le peuvent et il est temps pour vous de refuser d'être un homme », voilà en peu de mots ce que vous dit Valérie Rey-Robert. Et c'est encore bien patient et bien optimiste pour un ras-le-bol qu'elle conclut ainsi : « Les violences faites aux femmes, plus généralement le sexisme et le lot de violences qu'il entraîne, ne peuvent plus être l'affaire de celles qui en sont les victimes. Il est temps de mettre fin à la virilité, il est temps de prendre conscience, individuellement et collectivement, que le sexisme et les violences qu'il engendre sont l'affaire de ceux qui les créent et non de celles qui les subissent ».

M.AT.

2019 AU PLANNING FAMILIAL DU RHÔNE

DES ACTIVITÉS dans le cadre d'un Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF), et d'un Espace Vie Affective Relationnelle et Sexuelle (EVARS)

2 TERRITOIRES

IMPLANTATION Villeurbanne et le Grand Lyon
ACTIVITÉ ITINÉRANTE Monts et Vallons du Lyonnais



UNE ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION POPULAIRE

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

27 salariées (15 ETP)
Un CA de 7 membres
123 adhérent-e-s
Un groupe militant « Superféministe »
De nombreux groupes de travail (accueil trans, violences, IVG...)

UNE VIE ASSOCIATIVE RICHE - Formations et temps bénévoles

Événement de visite des nouveaux locaux
Un nouveau projet associatif (2020-2022)

UNE ASSOCIATION MEMBRE D'UN MOUVEMENT

Participations aux instances de la Fédération Régionale et de la Confédération Nationale



L'éduc sex fait partie de la vie. Et si on en parlait ?

L'éducation à la vie affective et sexuelle, c'est ton droit, c'est fondamental, défendons-le ensemble !

Le Planning familial lance une campagne de communication co-construite avec les jeunes militant.e.s (J'M) pour rappeler que l'éducation à la sexualité est un apprentissage essentiel au même titre que d'autres matières des programmes scolaires et que l'application de la loi doit rester une priorité pour le personnel éducatif.



L'épidémie de Covid-19 a bouleversé le déroulement du dernier trimestre de l'année scolaire 2019/2020 et continuera sans doute d'impacter l'année scolaire 2020/2021. On peut craindre que les séances d'éducation à la sexualité pâtissent de ce contexte et ne soient plus une priorité pour les établissements.

Pourtant il s'agit d'un apprentissage fondamental, qui permet aux jeunes de savoir comment se protéger, comment agir pour leur santé et leur bien-être.

Le Planning et son groupe jeunes (J'M) propose donc une campagne sur les réseaux sociaux tout au long de l'année scolaire pour rappeler que si le numérique est un moyen d'agir et d'informer il ne suffit pas et que rien ne peut remplacer les espaces d'échanges et de dialogue.



Toutes les infos sur le site : <https://www.planning-familial.org/fr/education-la-sexualite/education-la-vie-affective-et-sexuelle-est-un-apprentissage-fondamental>

MP.J.

Conseillère Conjugale et Familiale : à quand une réelle reconnaissance ?

En début d'année 2019, le collectif national des EICCF, dont fait partie le Planning Familial, a déposé une demande d'enregistrement au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) de la formation au Conseil conjugal et Familial (CCF) auprès de France Compétences. Cette démarche vise à faire reconnaître l'activité de CCF en tant que métier, et à permettre aux personnes souhaitant suivre la formation de mobiliser des financements (CPF, Pôle Emploi, OPCO...).

Après l'avoir déclaré recevable en novembre, **France Compétences a finalement rejeté le dossier**, l'argumentation principale du rejet reposant sur la notion d'employabilité.

Le Collectif national des EICCF par un courrier de sa présidente a fait part de son incompréhension à France Compétences : comment le critère sur l'employabilité est-il « insuffisamment démontré » alors qu'à la présentation du dossier cela n'avait pas été relevé, et pourquoi ne pas valider les modalités et critères d'évaluations alors que les nouvelles directives gouvernementales ont été prises en compte ?

Et maintenant ? Le collectif national des EICCF s'est mis d'accord sur le fait de ne pas faire appel de cette décision, mais de continuer à travailler pour la reconnaissance de la formation de CCF. Nous avons pris acte du fait que le dossier pouvait être amélioré (taux d'employabilité, formulation des compétences etc.). Des discussions sont encore en cours entre les différentes structures pour savoir si le futur dossier doit être à nouveau déposé au RNCP, ou bien au Répertoire Spécifique. **Le Planning Familial se positionne en faveur d'un nouveau dépôt au RNCP.**

NB : alors que le RNCP reconnaît des parcours de formation permettant ensuite l'exercice de métiers, le RSCH (Répertoire spécifique des certifications et habilitations) reconnaît des parcours de formation permettant l'acquisition de compétences transversales.

Le collectif s'est également entendu sur la nécessité de faire appel à un cabinet de conseil spécialisé, afin de l'accompagner au mieux dans la constitution d'un nouveau dossier. Le montant de cet accompagnement reste à définir.

Le Planning reste mobilisé et convaincu de l'importance de faire reconnaître cette formation par France Compétences.

C'est le groupe Formation du Planning Familial qui suit ce dossier et nous tiendra au courant.

MP.J

Les combats de Gisèle Halimi

« *Le deuxième sexe* », le procès de Bobigny, la loi libéralisant l'avortement... Simone de Beauvoir, Gisèle Halimi, Simone Veil. Ces trois femmes ont été les références et les inspiratrices du mouvement des femmes des années 70. Elles ont soutenu toutes les luttes, se sont impliquées personnellement, ont livré des détails de leur vie intime et personnelle, ont été insultées, menacées de mort, ont dû subir les sarcasmes que la société patriarcale réserve aux femmes qui la combattent.

La dernière d'entre elles, Gisèle Halimi, vient de disparaître, le 28 juillet 2020, à l'âge de 93 ans. Dès l'enfance en Tunisie, Gisèle Halimi ressent la « malédiction de naître fille » : faire le ménage, la vaisselle, laver et ranger le linge de ses frères, les servir à table. Mais pourquoi ? Au nom de quoi ? s'interroge la petite fille de 7 ou 8 ans. Et c'est le début de sa révolte.

Refus de servir son père et ses frères, grève de la faim pour imposer sa volonté, passion pour l'école et conviction que les études la « sauveront », refus d'un mariage arrangé à 16 ans avec un riche marchand de... 35 ans, départ à Paris à 18 ans pour entreprendre des études de droit : tels sont les jalons qui marquent le début de sa vie et son désir de « combattre l'injustice et sauver le monde ».

1949 : Gisèle Halimi décroche son diplôme d'avocate. C'est aussi l'année où paraît « *Le deuxième sexe* ». Et puis, c'est la guerre d'Algérie et Gisèle Halimi entame sa carrière d'avocate politique en défendant les militants du FLN poursuivis par l'Etat français. Elle n'hésite pas à se rendre à l'Elysée devant René Coty, puis le Général de Gaulle pour plaider le recours en grâce de certains militants. Torture et viol ont marqué la répression contre les militants indépendantistes.

La défense de Djamila Boupacha apparaît à Gisèle Halimi comme un condensé des combats qui lui importent : lutte contre la torture, dénonciation du viol, soutien à l'indépendance des pays colonisés, solidarité avec les femmes engagées dans l'action publique et l'avenir de leur pays. Agée de 22 ans, Djamila Boupacha est accusée d'avoir déposé un obus piégé dans un café d'Alger le 27 septembre 1959. L'engin a été désamorcé à temps et n'a provoqué ni victimes, ni dégâts. En juin 1960, Simone de Beauvoir rédige une tribune dans « *Le Monde* », de nombreux intellectuels prennent la défense de Djamila Boupacha. Elle est jugée, condamnée à mort, puis finalement graciée en 1962. Simone de Beauvoir et Gisèle Halimi publient un recueil de témoignages consacré à la jeune militante.

Dans les années 70, c'est l'émergence du mouvement des femmes, le « Manifeste des 343 » en 1971 dans lequel 343 femmes s'accusent d'avoir avorté. L'association « Choisir » est fondée : elle est destinée à défendre gratuitement toute personne poursuivie pour un avortement, exige la suppression de la loi de 1920, l'accès à l'éducation sexuelle et à la contraception.

En 1972, la jeune Marie-Claire est inculpée d'avortement, ainsi que ses « complices » : sa mère et deux de ses collègues qui l'ont aidée à trouver l'adresse d'une avorteuse. C'est le procès de Bobigny au cours duquel Gisèle Halimi défend les accusées. Ce procès a un grand retentissement médiatique et sera à l'origine de « la loi Veil » autorisant l'interruption volontaire de grossesse en 1975.

Autre combat de Gisèle Halimi : la lutte contre le viol. En août 1974, deux jeunes femmes sont violées alors qu'elles faisaient du camping sauvage. Refusant la requalification de leur agression en « coups et blessures » elles font appel à Gisèle Halimi. Le procès s'ouvre à Aix en Provence le 2 mai 1978, les trois agresseurs écoperent de 4 à 6 ans de prison.

Gisèle Halimi, dans les années 80-90 fait quelques passages en politique : députée de l'Isère en 1981, participation aux élections européennes de 1994, investissement dans la fondation d'ATTAC en 1998.

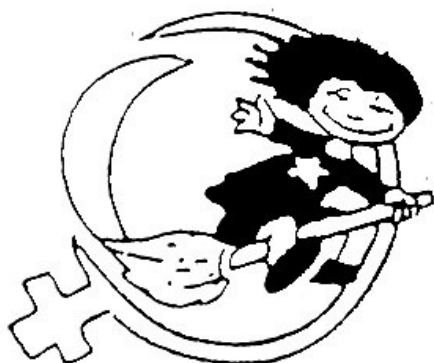
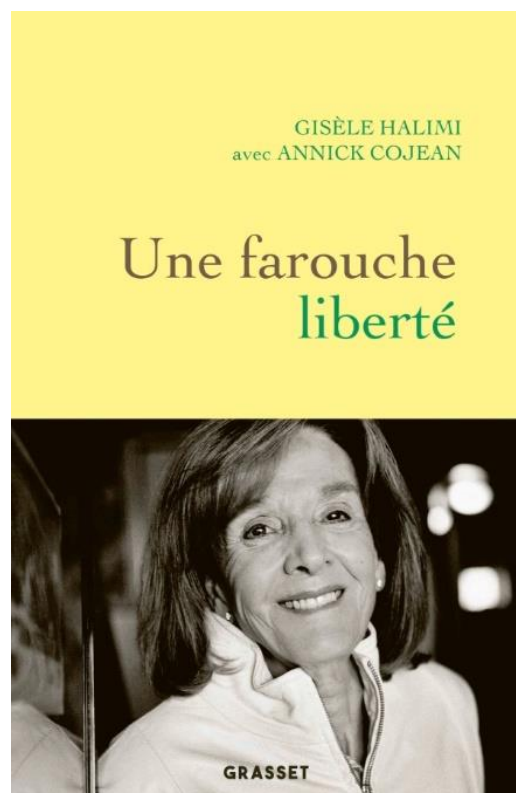
Une Europe des femmes ? Il s'agirait pour Gisèle Halimi de faire adopter par le Parlement européen la clause de l'Européenne la plus favorisée : la meilleure loi en vigueur dans un pays de la communauté devrait s'appliquer à tous les autres. Beaucoup de séminaires, d'échanges, de repas soignés et joyeux ont eu lieu autour de ce projet. Un livre est sorti en 2008 « La clause de l'Européenne la plus favorisée », un colloque international a été organisé à Paris. Quel avenir pour ce projet ?

A la question d'Annick Cojean sur ce qu'elle attend des femmes, Gisèle Halimi répond qu'elle attend qu'elles fassent la révolution ! Elle veut dire plusieurs choses aux jeunes femmes qui préparent le monde de demain :

- **Soyez indépendantes économiquement**
- **Soyez égoïstes !**
- **Refusez l'injonction millénaire de faire à tout prix des enfants**
- **N'ayez pas peur de vous dire féministes**

**« On ne naît pas féministe,
on le devient »**

Pour en savoir plus sur Gisèle Halimi, lire « Une farouche liberté » recueil d'entretiens avec Annick Cojean, paru le 19 août 2020.



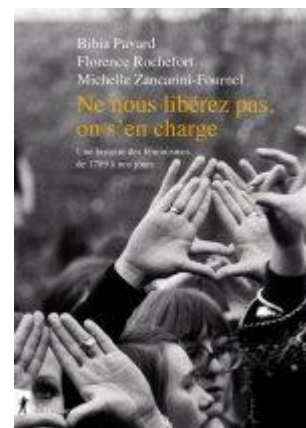
C.R.

Ne nous libérez pas, on s'en charge !

Le 2 octobre prochain à 19h, la Maison des passages⁶ propose une rencontre avec **Bibia Pavard**, **Florence Rochefort** et **Michelle Zancarini-Fournel**, à l'occasion de la parution de leur dernier ouvrage, *Ne nous libérez pas, on s'en charge, Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours* (La Découverte, 2020).

Stéphanie Chevrier, présidente des éditions La découverte sera elle aussi présente.

La rencontre aura lieu au centre culturel de Villeurbanne, 234 cours Emile Zola. les réservations sont obligatoires par tél : **04 78 42 19 04** ou par mail : maisondespassages@orange.fr.



1968-2020 : Plusieurs collectifs, associations et lieux culturels s'associent aujourd'hui pour célébrer les 50 ans du Mouvement de Libération des Femmes. Cette rencontre est pensée comme la soirée inaugurale d'un cycle d'évènements consacrés à l'histoire des féminismes, questionnant la transmission des enjeux du mouvement féministe entre héritage et transformations.

Cet ouvrage collectif de **Bibia PAVARD**, **Florence ROCHEFORT**, **Michelle ZANCARINI-FOURNEL** interroge :

Comment les féminismes ont-ils émergé en France ? Doit-on parler de « féminisme bourgeois » ? Quels liens ont existé entre féminismes et socialismes ? Y a-t-il eu des féminismes noirs ? Les féministes étaient-elles toutes colonialistes ? Existe-t-il des féminismes religieux ? Comment s'articulent mouvements lesbien, gay, trans et mouvements féministes ? Quel a été le rôle du féminisme institutionnel ? Qu'est-ce qui est nouveau dans les groupes féministes aujourd'hui ? Qu'est-ce que révèle #MeToo sur la capacité des femmes à se mobiliser ?

Ce livre entend fournir quelques clés indispensables afin de penser les féminismes d'hier et d'aujourd'hui à la lumière des grands défis contemporains, des inégalités sociales, raciales et de genre. Cette sociohistoire renouvelée des féminismes rend compte des stratégies plurielles déployées par les femmes et les hommes féministes qui ont combattu les inégalités entre les sexes et l'oppression spécifique des femmes, de la Révolution française à nos jours.

Les auteures sont toutes les trois membres de la revue *CLIO. Femmes Genre Histoire* et ont publié ensemble *Les Lois Veil. Contraception* (1974) et *IVG* (1975) (Armand Colin, 2012) et *Luttes de femmes. Cent ans d'affiches féministes* (L'Échappée, 2013).

L'ouvrage est disponible au centre de documentation du Planning 69.

MP.J

⁶44 Rue Saint-Georges, 69005 Lyon, Métro D - Vieux Lyon

Quoi de neuf au centre de documentation ?

De nouveaux livres sont arrivés dans les rayons, n'hésitez pas à venir les découvrir et à les emprunter. Désormais le centre de documentation est ouvert les lundis et jeudis de 10h à 17h30 et le mardi de 13h à 17h30, sur rendez-vous et avec masque obligatoire, crise sanitaire oblige. Le catalogue est en ligne sur le site : <https://69-planningfamilial.kentikaas.com>

Le consentement / Vanessa Springora, Grasset, 2020.

Féminisme pour les 99%. Un manifeste / Cinzia Arruzza, Tithi Bhattacharya, Nancy Fraser / La Découverte, 2019.

Sexualités, identité et corps colonisés – XV^e siècle – XXI^e siècle / Gilles Boetsch, Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Sylvie Chalaye, CNRS, 2019.

Le chemin des femmes / Josyane Savigneau, Michelle Perrot, Robert Laffont, 2019.

Au-delà de la pénétration / Martin Page, Monstrograph, 2019.

Vivantes, des femmes migrantes racontent / Odile Dutrey, L'Harmattan, 2020.

Oh Simone ! Penser, aimer, lutter, rire avec Simone de Beauvoir / Julia Korbik, La ville brûle, 2020.

La charge sexuelle. Pourquoi la sexualité est l'autre charge mentale des femmes / Clémentine Gallot, Caroline Michel, First, 2020.

En colocation avec l'endométriose. / Fanny Robin, Kiwi Editions, 2020.

Seins, en quête de libération / Camille Froidevaux-Metterie, Anamosa, 2020.

Être écoféministe : théories et pratiques / Jeanne Burgart Goutal, L'Echappée, 2020.

Les jeunes, la sexualité et Internet / Yaelle Amsellem-Mainguy, Bourin, 2020.

Le regard féminin. Une révolution à l'écran / Iris Brey, Ed de l'Olivier, 2020.

Petit manuel de discussions politiques. Réflexion et pratiques d'animation à l'usage des collectifs / Gaëlle Jeanmart, Cédric Leterme, Thierry Müller, Editions du commun, 2018.

Reclaim. Recueil de textes écoféministes / Emilie Hache, Cambourakis, 2019.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION DU PLANNING FAMILIAL VOUS ACCUEILLE

+ de 1 500 documents

Droits des femmes, féminisme, contraception, avortement, sexualités, éducation à la sexualité, violences, archives du Planning Familial du Rhône...

CONSULTATION SUR PLACE ACCESSIBLE A TOU-TE-S SUR RENDEZ-VOUS

PRÊT POUR LES ADHÉRENT-E-S 20€ par an / 8€ étudiant-e-s, précaires

2 rue Lakanal 69100 VILLEURBANNE proche Tonkin / Charpennes

Contact documentaliste 04 37 47 21 30 mp.joannin@planningfamilial69.fr

Catalogue en ligne <https://69-planningfamilial.kentikaas.com>

le planning familial 69